



ARRIVÉ LE :

15 SEP 2021

Langon le 6 septembre 2021

Madame le Maire, *Cher Karine*

FLORENCE

LASSARADE

SENATRICE DE
LA GIRONDE

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la copie du courrier que j'envoie à Madame Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique, au sujet du projet de champ captant initié par BORDEAUX METROPOLE et de ses conséquences sur la forêt.

Je tenais à vous en informer et je reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Veillez recevoir, je vous prie, Madame le Maire, l'expression de ma meilleure considération.

Florence LASSARADE

*Madame Karine NOUETTE-GAULAIN
Maire du TEMPLE
Mairie
18 Route du Porge
33680 LE TEMPLE*



Langon le 6 septembre 2021

Madame la Ministre,

FLORENCE
LASSARADE

SENATRICE DE
LA GIRONDE

J'ai assisté à l'Assemblée Générale de l'Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en MEDOC qui s'est déroulée le 4 septembre 2021.

Cette association a été créée pour défendre les intérêts du maintien de la forêt médocaine et pour s'opposer au projet de champ captant du MEDOC initié par BORDEAUX METROPOLE.

En effet, la population en perpétuelle croissance dans l'agglomération bordelaise, provoque une pénurie d'eau potable et la collectivité territoriale souhaite prélever l'eau en sous-sol plutôt que celle des fleuves environnants.

Ainsi, il est prévu 14 forages implantés sur le territoire des communes du TEMPLE et de SAUMOS. Les études commanditées par BORDEAUX METROPOLE auprès du BRGM, ont été réalisées sur près de 15 000 ha touchant ainsi d'autres communes avoisinantes, comme mentionné dans le document joint à la présente. De plus, les communes touchées sont situées en milieu préservé en bord de littoral

Ces forages sont destinés à pomper près de 10 millions de m³ d'eau par an en nappe profonde, dite nappe de l'oligocène soit à environ 200 à 300 mètres de profondeur. Or, la forêt constituée de pins maritimes sera impactée par ces prélèvements en eau, qui provoqueront à terme, un fort abaissement de la nappe superficielle, dite nappe plio-quadernaire. Ainsi, le pin maritime dépérira et disparaîtra ainsi que l'ensemble de la biodiversité environnante.

Cette forêt, détruite par la tempête de 1999, a fait l'objet de toutes les attentions, a dû être replantée : les pins n'ont que 22 ans et menacent d'être détruits par un manque d'eau, ce qui serait une catastrophe écologique et économique.

Cet assèchement risque également de mettre en difficulté les DFCI et les réserves d'eau pour les éventuels incendies.

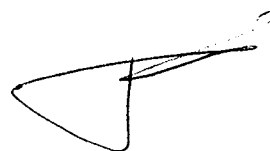


Etant moi-même très impliquée dans le milieu sylvicole et en ma qualité de Vice-Présidente du groupe Forêt-Filière Bois au Sénat, je tenais à vous informer de ce grave problème, qui impacte l'avenir de notre forêt médocaine et son environnement.

D'une manière générale, la ressource en bois doit être préservée, en Gironde comme dans les autres départements forestiers.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire connaître la suite susceptible d'être réservée à ce dossier et les solutions qui pourraient être trouvées pour éviter un tel désastre.

Veillez recevoir, je vous prie, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Florence LASSARADE

*Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Ecologique
246 Boulevard St Germain
75007 PARIS*

→ conseil municipal